

Des membres du TSE de la Bolivie qualifient d'illégale l'invalidité de la candidature d'Evo Morales au Sénat



La Paz, 27 février, (RHC).- Deux membres du Tribunal Suprême Electoral de la Bolivie, Daniel Atahuichi et Francisco Vargas, se sont accordés à déclarer ce jeudi illégale l'invalidité de la candidature du président déchu Evo Morales au Sénat. «une action non conforme aux normes » du TSE.

«La violation principale du tribunal électoral est de ne pas agir conformément au droit » a signalé Francisco Vargas dans des déclarations au portail Oxigeno.bo. Il a précisé que Evo Morales avait présenté toutes les pièces requises pour sa candidature au Sénat par le département de Cochabamba.

Au sujet de la soi-disant cause de l'invalidation, le fait qu'il n'avait pas de résidence actuelle en Bolivie, Francisco Varga a précisé que l'ex-président Morales a dû demander l'asile provisoire dans un autre pays mais qu'il n'avait pas perdu ses droits politiques, comme le stipulent les traités de droit international dont la Bolivie est signataire et que « nous devons respecter » a-t-il relevé.

De son côté, Daniel Atahuichi a souligné que l'observation avancée pour empêcher la candidature d'Evo Morales au Sénat avait eu un haut degré de subjectivité pour ce qui est de sa résidence permanente et projet de vie adoptée par le Tribunal Suprême Electoral, pour tenter de justifier sa décision.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/215493-des-membres-du-tse-de-la-bolivie-qualifient-dillegale-linvalidite-de-la-candidature-devo-morales-au-senat>



Radio Habana Cuba